ZOOM
SUR LES HÉRITIERS DE LORD DURHAM

QU'EST-CE QUE «LES HÉRITIERS DE LORD DURHAM»?

"Les Héritiers de Lord Durham" est le titre de deux volumes produits par la Fédération des Francophones Hors Québec et ses neuf associations provinciales.

Ces deux volumes sont le fruit d'un laborieux travail qui a débuté à l'été de 1976 et qui s'est terminé au début de 1977. Les deux volumes ont été publiés respectivement les 13 avril et 25 mai 1977.

Pour la première fois dans leur histoire, les francophones hors Québec ont étalé brutalement leur situation. Ils ont dit sans ambages que leur situation était quasi désespérée, que des mesures drastiques s'imposaient.

Ouvrage documenté abondamment, "Les Héritiers de Lord Durham" s'est avéré très populaire.

Jusqu'à maintenant nous avons vendu près de 5,000 volumes à une clientèle très variée: la population en général, les gouvernements fédéral et provinciaux, y compris le gouvernement québécois, les commissions scolaires, les librairies et bibliothèques, les universités, des chercheurs, des étudiants, des caisses populaires, plusieurs associations culturelles et politiques, etc.

QUI EST LORD DURHAM?

Lord Durham fut choisi par les autorités britanniques comme gouverneur du Canada en 1837. Peu de temps après "les troubles de 1837-38, Lord Durham fit un rapport aux autorités britanniques sur les malaises de la colonie d'Amérique". Selon lui, la contestation n'avait pas lieu entre le gouvernement et le peuple, mais relevait d'un conflit entre deux "races". Les français (Canadiens) étaient demeurés selon lui, un peuple ignare, inactif et stationnaire, alors que les anglais étaient des émigrés entreprenants.

Comme solution au problème, Lord Durham recommanda l'anglicisation des francophones: "C'est pour les faire sortir de leur infériorité que je désire donner aux 'Canadiens' notre caractère anglais". Il proposa également l'union des deux Canada qui a abouti en 1840 à l'Acte d'union. Par cette union, il croyait que les "Canadiens" allaient renoncer à "leurs vaines espérances de nationalité".

L'objectif de Lord Durham d'assimiler les Français du Canada a été partiellement atteint. Il a laissé derrière lui un héritage peu enviable: nous en sommes les héritiers.

POURQUOI CE BULLETIN D'INFORMATION

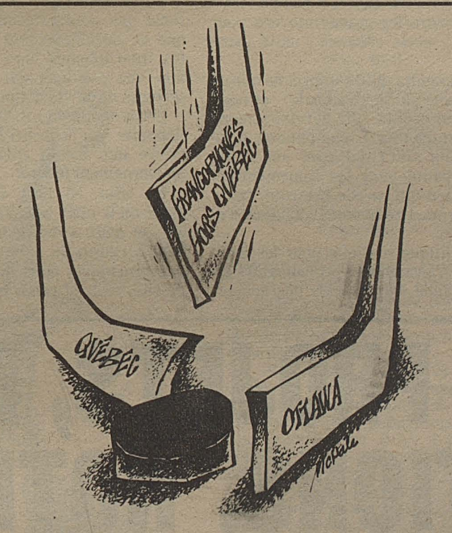
Depuis plus d'un an, la Fédération des Francophones Hors Québec a été propulsée sur la scène nationale. Nos nombreuses interventions publiques ont suscité diverses réactions dans l'opinion publique, auprès des média d'information et même chez les politiciens.

Mais il est possible aussi que la fréquence élevée de nos interventions en ait dérouté plusieurs. C'est pourquoi ce bulletin d'information veut dégager clairement le sens et la portée des interventions de la F.F.H.Q. en les situant dans le déroulement de l'histoire récente de la Fédération.

Ce bulletin d'information s'inscrit également dans un contexte très particulier. Les interventions "politiques" de la F.F.H.Q. ont provoqué des rebondissements inattendus. Entre autres, le langage plus dynamique, plus "politisé" de la F.F.H.Q. a, semble-t-il, inquiété des représentants élus (députés et ministres) qui nous reprochent de rechercher avant tout la confrontation. Ils n'étaient pas habitués à ce genre de langage de notre part. Nous sommes devenus une entité importante et nous ne voulons plus être mis à l'écart du grand débat canadien actuel.

Dans ce bulletin d'information, nous voulons donc rétablir les faits, expliquer l'orientation que nous avons prise pour mener à bien nos objectifs. Enfin, nous devons répondre aux questions qui nous sont souvent posées.

Le Conseil d'administration de la Fédération des Francophones Hors Québec



NOTRE RÉVOLUTION TRANQUILLE

Au Québec, la révolution tranquille des années '60 a fait surgir de sa léthargie le peuple québécois qui cherche encore aujourd'hui à s'autodéterminer.

Chez nous, les effets de la révolution tranquille se sont peu fait sentir. Bien que de souche, d'origine commune (descendants de Français), les Acadiens, Franco-Ontariens et tous les autres francophones du pays ont une histoire qu'on ne peut ramener à celle des Québécois et forment des communautés francophones distinctes de celle du Québec.

A part l'activité intense autour des conflits scolaires qui ont parsemé leur histoire, les francophones hors Québec avaient acquis la réputation d'être en général un peuple soumis, patient, tranquille et conciliant.

Cette attitude de bienveillance, malheureusement trop répandue, a fait des ravages dans nos communautés. Trop souvent, nous nous sommes "accommodés" au système anglais et cela nous a valu une perte énorme d'effectifs qui ont été engloutis par la majorité. L'assimilation de nos compatriotes s'est faite et continue de se faire à tous les niveaux: au niveau psychologique d'abord, ensuite au niveau linguistique et culturel, puis au niveau de l'intégration totale dans la société majoritaire. Les francophones deviennent alors "des entités invisibles": ils sont en voie d'assimilation totale.

La crise de l'unité nationale qui sévit depuis quelques années a eu comme effet bénéfique de réveiller un bon nombre de francophones. Les francophones (autant les Québécois que les francophones hors Québec) sont devenus des enjeux importants pour l'avenir du pays.

La nouvelle attitude des groupes francophones hors Québec est relativement récente. Il n'y a pas longtemps, nos leaders pensaient qu'il ne fallait pas se mettre le gouvernement "à dos" de peur de tout perdre: "Il ne fallait pas mordre la main qui nous nourrissait".

D'un groupe minoritaire ordinaire, auquel les gouvernements attachaient très peu d'importance, les communautés francophones hors Québec ont fait un suprême effort pour exercer leur

SOMMAIRE

Publi-reportage de la Fédération des Francophones hors Québec.

ZOOM

pouvoir. Elles sont très conscientes de leur importance et ont dit tout haut ce que tout le monde pensait tout bas. Nous nous préparions lentement mais sûrement, pour nous manifester ouvertement. Nous n'avons pas eu peur d'étaler la triste réalité de nos communautés. Nous sommes ce que nous sommes: des communautés en voie d'extinction à plus ou moins brève échéance. Avec "Les Héritiers de Lord Durham" nous avons voulu démontrer l'urgence de la situation.

Dix mois après la parution de "Les Héritiers de Lord Durham", on parle encore de nous. Les gouvernements savent et ont raison de croire que l'ère de la "tranquillité" avec les francophones hors Québec est révolue.

Il nous est impossible d'accepter les demi-mesures, des solutions de façade, si nous voulons améliorer notre situation. Notre réalité nous impose un rythme nouveau, une approche qui touche à la racine du problème et des solutions d'envergure.

Notre résurgence sur le plan national s'est produite tellement rapidement et avec tellement d'éclat que nous sommes devenus, pour les autorités politiques, imprévisibles, déroutants et même inquiétants. Les gouvernements sont déroutés par notre détermination, par notre volonté d'aller jusqu'au bout.

Il n'est donc pas étonnant de voir leur consternation devant ce brusque changement d'attitude de notre part.

C'est un peu comme si David était prêt à affronter Goliath. De fait, nous le sommes parce que:

— Nous savons ce que nous voulons et nous y tenons.
— Nous voulons participer aux décisions qui nous concernent.
— Nous faisons front commun: personne jusqu'à maintenant n'a réussi à briser notre solidarité.
— Nous ne sommes plus prêts à tomber dans des pièges, à nous faire leurrer par de vagues promesses et des rengaines.
— Nous n'acceptons plus de nous faire diviser pour que d'autres puissent régner en nous ignorant. Qu'on le veuille ou non, nous faisons partie du débat et du paysage.

Avec notre nouvelle attitude, nous nous sommes propulsés dans les "ligues majeures". Et nous sommes là pour y rester. Nous sommes devenus une troisième équipe, forte et gênante, qui a décidé de jouer son rôle et de tenir sa place dans l'enjeu de la crise canadienne actuelle.

Puisque nous sommes dans les ligues majeures, nous nous devons de jouer jusqu'au bout et nous ne jouons pas pour perdre.

QU'EST-CE QU'UNE POLITIQUE GLOBALE DE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS FRANCOPHONES HORS QUÉBEC?

1. POLITIQUE GLOBALE

La conclusion principale des deux rapports "Les héritiers de lord Durham", est qu'il fallait que les différents paliers de gouvernement en arrivent à l'élaboration d'une politique globale de développement des communautés francophones hors Québec, une politique globale, précise, cohérente et définitive. Qu'entendons-nous par là?

Une politique globale, c'est une politique *qui couvre un éventail complet* de solutions à un problème particulier. Les solutions sont définies en termes de résultats concrets à atteindre. Par exemple, le gouvernement fédéral a décrété une politique globale nationale de l'énergie. Le Canada connaît présentement une crise grave de l'énergie, et le gouvernement canadien a décidé de prendre les grands moyens pour solutionner ce problème. L'énergie est un produit de plusieurs ressources naturelles. Pour chacune de ces ressources, le gouvernement fédéral, en collaboration avec les gouvernements provinciaux, a établi des mesures très précises de collecte et de préservation de chacune des différentes sources d'énergie: l'huile, le gaz naturel, l'électricité, etc. Des plans à long et à court termes ont été prévus à cet effet. En somme, la réponse du gouvernement à ce grave problème s'est faite sous forme de politique globale, une politique qui couvre tous les angles de la question.

La situation des communautés francophones hors Québec telle que décrite dans "Les héritiers de lord Durham", est une situation de crise elle aussi. Une crise d'un autre ordre que la crise d'énergie, mais nous croyons qu'elle est tout aussi importante. Le Canada est-il un pays où les deux peuples fondateurs, l'un français, l'autre anglais, peuvent *vivre d'égal à égal, dans l'harmonie?* Nous nous posons sérieusement la question. La crise de l'unité canadienne n'est pas étrangère à notre interrogation. Le gouvernement canadien est-il prêt à prendre les grands moyens pour remédier à cette crise de l'unité canadienne?

Si oui, il faudra qu'il comprenne que ce n'est qu'"une politique **globale**", et nous insistons sur ce mot, "de développement des communautés francophones hors Québec" qui saura redresser une situation d'inégalité pour les francophones, une situation qui, si elle persisite, finira par compromettre irrémédiablement l'unité du pays.

Une politique partielle pour les communautés francophones prolongerait l'attitude actuelle inacceptable des gouvernements et signifierait le dépérissement de nos communautés jusqu'à leur anéantissement complet. Jusqu'à maintenant, le gouvernement fédéral a cru bon d'instaurer un seul programme et d'y ajouter quelques mesures pour le "bien-être" des francophones hors Québec. Ce qui est loin d'être suffisant.

2. DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS FRANCOPHONES HORS QUÉBEC

La politique globale précise et cohérente que nous exigeons est une politique de développement des communautés francophones hors Québec, c'est-à-dire une politique qui couvre tous les secteurs de la vie communautaire.

Cette demande est loin d'être révolutionnaire. Au contraire, on nous a laissé croire que c'était même l'objectif du gouvernement fédéral.

En effet, en 1968, Gérard Pelletier, alors qu'il était Secrétaire d'Etat, parlait de deux sociétés majoritaires d'un bout à l'autre du pays. Il fallait que les gouvernements nous donnent les droits de cité, réels et vécus pour vivre en majorité. Nous avions droit, avait-il dit, "de vivre à la même heure que nos frères du Québec, de nos parents d'Europe..."

Non seulement, la politique de développement est légitime, mais elle est nécessaire, et pour nous, et pour le pays entier.

Nous vous présentons ici des exemples de ce que nous entendons par le développement de nos communautés.

— La maîtrise de nos moyens d'éducation: l'obtention de conseils scolaires homogènes par exemple.
— La mise sur pied de conseils économiques régionaux.
— L'instauration de trois centres de production de radiodiffusion (radio et télévision): un dans les Maritimes, un pour l'Ontario et un pour l'Ouest, au lieu de se faire parachuter trop d'émissions du Québec.
— Des garderies et maternelles françaises et non bilingues ou d'immersion.
— Des infrastructures pour assurer le loisir de nos jeunes.
— Des hôpitaux où l'on peut se faire soigner en français, etc.

En fait, ce que nous demandons, c'est de pouvoir vivre en français. Une politique globale, c'est ça. Il faudra prendre le taureau par les cornes pour redresser les injustices que nous subissons depuis trop longtemps.

1978: NOS PROJETS, NOS INTERVENTIONS, NOTRE ACTION

• 1978 sera-t-elle l'année de la vérité? Nous entendons continuer le travail amorcé, c'est-à-dire faire connaitre la situation des francophones hors Québec pour que les gouvernants prennent conscience de l'urgence qu'il y a à résoudre nos problèmes.

• 1978 est une année d'élections d'après nos sources généralement bien renseignées. Il faudra à cette occasion, acculer tous ces politiciens qui font des beaux discours, au pied du mur pour savoir s'ils endossent nos objectifs et s'ils sont prêts à les défendre.

• 1978 est aussi l'année de la continuation et de la fin de l'enquête de la Commission de l'unité canadienne. Nous avons été présents à l'audience d'Ottawa, tout comme nos membres l'ont été dans leurs provinces respectives. L'audience à Ottawa a eu lieu les 1er, 2 et 3 mars.

• En 1978, probablement au printemps, nous entendons mobiliser une part importante des leaders de la francophonie dans un forum de discussions sur nos actions, nos stratégies.

• En mai prochain, nous espérons pouvoir rendre public le fruit d'un laborieux travail: un dossier comparatif sur la situation des francophones hors Québec et des anglophones au Québec.

• En juin prochain, la F.F.H.Q. se présentera à l'audience publique du CRTC lors du renouvellement des licences des réseaux de la société Radio-Canada. Tel qu'indiqué dans "Les Héritiers de lord Durham", nous avons tenu parole et avons suivi le CRTC dans ses déplacements, depuis septembre 1977, de Moncton à Vancouver. L'audience de juin marquera l'heure de la synthèse de nos interventions.

ZOOM

QUI VEUT LA FIN, PREND LES MOYENS

En produisant "Les Héritiers de Lord Durham", la F.F.H.Q. est arrivée aux conclusions suivantes:

La situation des communautés francophones hors Québec, minées par l'assimilation, est tellement dramatique, qu'elle requiert des solutions hors de l'ordinaire.

Il faut un revirement global, immédiat. Nous avouons honnêtement que les francophones hors Québec sont voués à la disparition à plus ou moins brève échéance si les autorités observent le statu quo.

En conséquence, nous avons formulé deux demandes:

1. Une politique globale, précise, cohérente et définitive de développement des communautés francophones hors Québec.
2. Pour ce faire, nous avons demandé, au gouvernement fédéral, la création d'une commission permanente qui se rapporterait directement au Cabinet. Pourquoi cette place de choix? Parce que le gouvernement doit en faire une priorité et suivre le dossier de très près.

Nous ne croyons pas que nos exigences fondamentales soient irréalistes, utopiques.

A plusieurs reprises, les gouvernements ont "pris le taureau par les cornes" pour résoudre certains problèmes:

— A coups de millions, le premier ministre Trudeau a institué une Commission de l'unité canadienne qui se promène à travers le pays pour tenir des audiences publiques.

— Pour prévenir les coups face aux agissements du Québec, le premier ministre Trudeau a créé un ministère des Relations fédérales-provinciales. C'était un problème de l'heure.

— Au gouvernement du Manitoba, on institua, en 1970, un bureau de l'Education française, structure qui n'existe même pas en Ontario.

— Devant le sous-développement des communautés autochtones, le gouvernement fédéral institua le ministère des Affaires indiennes.

— Pour la promotion de la femme, le gouvernement fédéral encouragea la participation de la femme à l'intérieur des innombrables activités de l'année internationale de la femme. Un comité consultatif permanent sur la situation de la femme conseille régulièrement les décisionnaires.

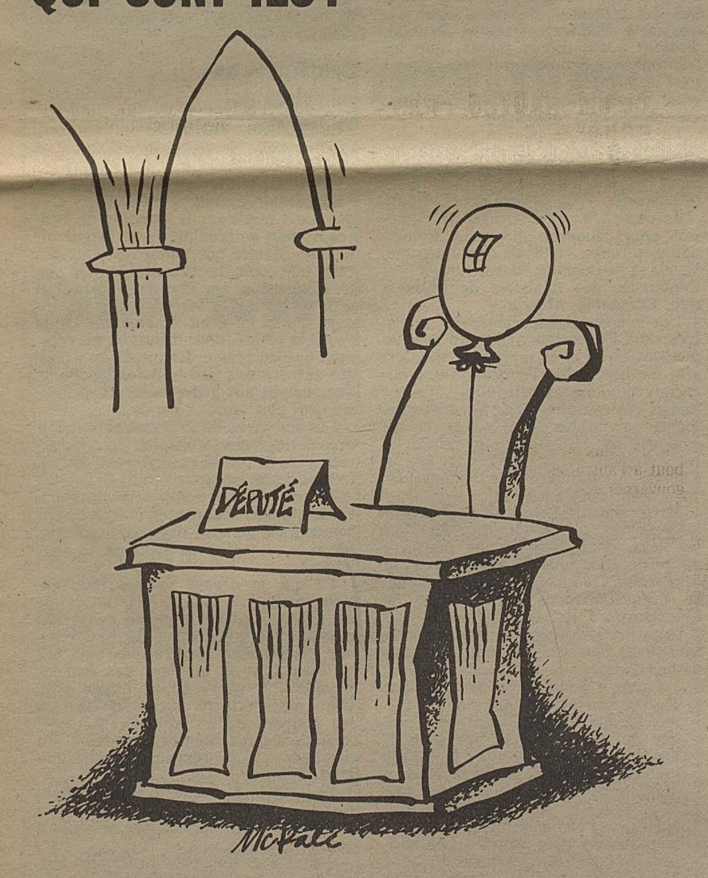
— Au niveau provincial, le gouvernement de l'Ile-du-Prince-Edouard a instauré récemment, par un arrêté en conseil, un "comité de développement des communautés acadiennes". Ce comité est un modèle de la commission permanente que nous envisageons sur le plan du gouvernement fédéral. Le comité voit à l'élaboration de politique de développement de la communauté acadienne, aux priorités et à l'évaluation de l'implantation des programmes. Le comité composé de trois membres de la communauté acadienne, d'un député, d'un adjoint du premier ministre, se rapporte directement au premier ministre.

Notre liste pourrait être plus longue.

Pour atteindre de grands objectifs, les gouvernements ont déjà prouvé qu'ils sont capables de remuer mer et monde.

La volonté politique, nous y croyons. La F.F.H.Q. a voulu, en 1977, exposer la situation des francophones hors Québec. Nous espérons que 1978, soit l'année où la bonne volonté des politiciens sera démontrée par des réponses précises à nos demandes.

NOS VÉRITABLES REPRÉSENTANTS: QUI SONT-ILS?



Saviez-vous qu'il y a au Canada 23 circonscriptions électorales fédérales où les francophones hors Québec constituent au moins 15% de la population? Voici un tableau présentant ces 23 circonscriptions, ainsi que le pourcentage de personnes de langue maternelle française, dans chacune d'elles. De plus, nous avons inscrit le nom du député élu lors de la dernière élection fédérale.

Province	Circonscription électorale	Population langue maternelle française	Députés	Partis
I.P.-E.	Egmont	18.6%	D. McDonald	PC
N.-E.	Cap Breton Highlands-Canso	15.9%	A. MacEachen	L
	South Western Nova	25.2%	C. Campbell	L
N.-B.	Gloucester	81.4%	H. Breau	L
	Madawaska-Victoria	74.4%	E. Corbin	L
	Moncton	29.2%	L. Jones	ind.
	Northumberland-Miramichi	28.7%	M. Dionne	L
	Restigouche	66.4%	M. Harquail	L
	Westmorland-Kent	66.9%	R. Leblanc	L
Ontario	Algoma	15.9%	M. Foster	L
	Cochrane	52.6%	R. Stewart	L
	Glengarry-Prescott-Russell	70.9%	D. Ethier	L
	Nickel-Belt	39.0%	J. Rodriguez	NPD
	Nipissing	31.0%	J.-J. Blais	L
	Ottawa-Carleton	23.6%	J. Pigott	PC
	Ottawa-Centre	14.9%	H. Poulin	L
	Ottawa-Vanier	56.0%	J.-R. Gauthier	L
	Stormont-Dundas	29.3%	Ed Lumley	L
	Sudbury	26.1%	J. Jerome	L
	Timiskaming	28.2%	A. Peters	NPD
	Timmins	41.6%	J. Roy	L
Manitoba	Provencher	16.0%	J. Epp	PC
	St-Boniface	19.0%	J. Guay	L

Source: Statistiques-Canada. Recensement 1971. Bulletin no. 92-773 (SP-3)

Il y a trois autres circonscriptions où des francophones ont été élus malgré un faible pourcentage de francophones dans leur circonscription. Il s'agit de Marcel Lambert (PC) Edmonton-ouest avec 3.8% de francophones et Gilbert Parent (L) St. Catharines en Ontario avec 3.5% et Robert Daudlin (L) Kent-Essex avec 4.0% de francophones.

Notons que pour les 23 circonscriptions, il y a seulement neuf députés francophones. Les francophones hors Québec sont vraiment sous-représentés à la Chambre des Communes. Si au Manitoba, par exemple, dans la circonscription de St-Boniface où la population française est de 19%, on a réussi à faire élire un député francophone, il n'y a pas de raison pour que dans les quatorze autres circonscriptions, il ne soit possible d'y faire élire un député francophone. Certains députés anglophones de ces circonscriptions ignorent totalement les besoins spécifiques des francophones de leur circonscription. Mais, il ne faut pas blâmer que les députés anglophones; des députés francophones provenant de circonscriptions composées d'une majorité française, n'ont que très peu ou pas du tout ouvert la bouche pour défendre les moindres droits ou les moindres exigences formulés par les communautés francophones hors Québec.

Face à une telle situation et dans l'éventualité d'une élection fédérale prochaine, les associations membres de la F.F.H.Q. sont présentement en train de constituer des dossiers sur les députés élus des circonscriptions où les francophones constituent un pourcentage important de la population. Ces dossiers permettront de juger l'ampleur ou l'absence de la représentation de ces députés au développement des communautés spécifiquement pour les francophones.

Nous saurons à ce moment-là, dans quelle mesure les députés sont nos véritables représentants à la Chambre des communes. A la lumière des résultats, nous espérons que les francophones hors Québec sauront choisir judicieusement leur prochain député.

ZOOM

LA F.F.H.Q.: C'EST QUOI?

Composition

Comme son nom l'indique, la F.F.H.Q. est une fédération. Elle est composée des neuf associations provinciales suivantes: la Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador, la Société St-Thomas d'Aquin de l'Ile-du-Prince-Edouard, la Fédération des Acadiens de la Nouvelle-Ecosse, la Société des Acadiens du Nouveau-Brunswick, l'Association canadienne-française de l'Ontario, la Société franco-manitobaine, l'Association culturelle franco-canadienne de la Saskatchewan, l'Association canadienne-française de l'Alberta et la Fédération des Franco-Colombiens. Nous sommes une force de frappe nationale.

De plus, il y a quatre membres associés à la F.F.H.Q.: ce sont la Fédération canadienne-française de l'Ouest, la Société nationale des Acadiens, la Fédération des jeunes Canadiens français et la Fédération des femmes canadiennes-françaises.

Chacune des associations délègue deux membres aux assemblées générales de la Fédération.

Quant à l'exécutif, il est composé de cinq membres: deux de l'Est, deux de l'Ouest et un membre de l'Ontario.

Les membres de l'exécutif se sont rencontrés six fois en 1977 (soit aussi souvent que le besoin s'en est fait sentir). L'assemblée générale s'est réunie trois fois au cours de 1977. De plus, en 1977, la Fédération a instauré des rencontres occasionnelles des directeurs généraux des associations (des permanents) pour discuter des aspects plus techniques ou administratifs des associations.

Fonctionnement

Les juridictions des associations et de la Fédération sont bien établies. En ce sens, c'est une vraie fédération.

Les associations provinciales sont autonomes et oeuvrent sur le plan provincial. Elles peuvent toutefois, dans une action quelconque, demander l'appui de la Fédération.

La Fédération oeuvre sur le plan national et veille aux décisions prises par le gouvernement fédéral à notre égard. Aucune décision d'orientation n'est prise sans le consensus des membres. Etant donné que la vie des communautés francophones hors Québec est dépendante des deux instances de gouvernement, les actions et pressions politiques doivent se faire aux deux niveaux.

En ce sens, la F.F.H.Q. est d'autant plus vigoureuse que les associations provinciales sont fortes.

Nous encourageons ainsi une participation plus active de toute la population au sein de leurs associations provinciales. La F.F.H.Q. ne s'en portera que mieux.

La F.F.H.Q. et les associations provinciales se sont données comme mandat le développement des communautés francophones hors Québec dans tous les secteurs d'activités et de faire pression en ce sens auprès de tous les niveaux de gouvernements responsables.

En ce sens, la F.F.H.Q. travaille avec vous et pour vous, comme le veut le mandat que les francophones hors Québec lui ont donné.

Les interventions publiques de la F.F.H.Q. à l'égard du droit de l'éducation en français ont été fréquentes et sont loin d'être terminées.

Conférence des premiers ministres, St-Andrews, Nouveau-Brunswick, (août 1977)

Tout d'abord, lors de la rencontre des premiers ministres des provinces à St-Andrews (N.-B.) où il était question d'accord de réciprocité proposé par le gouvernement québécois, la F.F.H.Q. voulait faire une mise en garde aux gouvernements provinciaux.

Comme on le sait, les accords de réciprocité visaient, entre autres, à desservir les Québécois qui déménageraient dans les autres provinces et à leur assurer des services d'éducation en français. En contrepartie, le gouvernement du Québec se disait prêt à rendre pareil service aux "immigrants" anglophones des autres provinces. La F.F.H.Q. approuvait les accords de réciprocité en autant que les communautés francophones hors Québec soient consultées.

Désapprouvant le principe de la proposition québécoise, les premiers ministres des provinces anglaises, entre autres, MM. Blakeney, Davis et Hatfield, disaient à qui mieux mieux, que les francophones de leurs provinces avaient tous les services requis, et qu'il n'était point besoin de faire "du spécial" pour les "immigrants" québécois.

La F.F.H.Q. ne pouvait passer sous silence cette vantardise effrontée des gouvernants qui oublient trop facilement les conflits scolaires dans leurs provinces.

Justement, nous profitions de l'occasion pour dénoncer un conflit scolaire qui s'éternise: celui de Prud'homme, Vonda et St-Denis en Saskatchewan.

Conférence des ministres de l'Education, Edmonton, Alberta.

Une rencontre importante des ministres de l'Education avait été prévue pour les 25, 26 et 27 septembre derniers afin de discuter de l'éducation des minorités de langues officielles. N'ayant jamais été consultées par les gouvernements provinciaux, la F.F.H.Q. et ses composantes, les associations provinciales, ont tenté de se faire inviter par le Conseil des ministres de l'Education. Impossible, nous a-t-on dit.

Aussi, nous décidions de nous inviter nous-mêmes, ou du moins, d'être sur les lieux, pour rappeler aux ministres de l'Education que la F.F.H.Q. avait déjà établi des plans d'action en matière d'éducation dans "Les héritiers de Lord Durham" (les deux volumes).

Nous profitions également de l'occasion pour dénoncer certaines tactiques de diversion:

1. Le groupe Tellier (mis sur pied par M. Trudeau pour la question de l'Unité nationale) s'était permis de rendre public un article qui donnait l'impression que tout allait bien dans l'éducation des minorités. Encore une fois, on nous répétait la rengaine "Ca va bien... il y a eu du progrès. N'êtes-vous pas d'accord avec ce que nous faisons pour vous?" (Les héritiers de Lord Durham, page 12).
2. Nous avions appris que les ministres de l'Education allaient accepter de procéder à une étude sur l'état de l'enseignement de la minorité de leur province. Nous considérons que les gouvernements provinciaux ont recours, encore une fois, à des tactiques de diversion, pour éviter de résoudre les vrais problèmes, des problèmes connus qui ont besoin de remèdes urgents et non pas d'autres études.

Conférence des ministres de l'Éducation, Toronto, le 17 novembre 1977

Rencontre un peu plus corsée des ministres de l'Education avec le gouvernement fédéral où il était question de renégociations des accords en matière d'éducation et d'enseignement de la langue de la minorité et de la langue seconde.

Des formules proposées, la F.F.H.Q. en a retenu une en particulier, celle des paiements formulaires. Cependant, la F.F.H.Q. s'objectait fortement à ce qu'on accorde plus d'importance à l'enseignement de la langue seconde (l'anglais) au détriment de l'enseignement en français. C'est malheureusement ce qui était sur la table des négociations.

Puisque aucune décision n'a été prise lors de cette rencontre, nous espérons que les gouvernements fédéral et provinciaux ont pris connaissance de nos objections (communiqué de presse du 16 novembre 1977) et qu'ils sauront mieux choisir.

Conférence des ministres de l'Éducation, Victoria, le 16 janvier 1978

A cette conférence, les ministres de l'Education devaient déposer leurs études (de 4 mois) sur la situation de l'enseignement de la minorité de langue officielle. Malgré nos tentatives pour obtenir une copie des rapports lors de cette conférence, les études sont restées secrètes. Le 17 février dernier cependant, après en avoir obtenu une copie "sous la table", nous diffusions un communiqué de presse dénonçant la stratégie secrète des gouvernements. Nous demandions aux gouvernements de passer sans plus tarder à l'action.

Les ministres de l'Education ont fait preuve de mauvaise volonté en nous excluant du débat, en nous privant de l'information qui nous concerne.

Ils ont raté une belle occasion de poser des gestes concrets et positifs. Nous sommes là, prêts et disposés à collaborer avec eux; mais on continue de nous ignorer.

Ce qui se dégage de nos interventions, c'est qu'il faut se faire un devoir de suivre de très près les gouvernements, car on ne peut s'en remettre à eux. Ils prennent pour acquis que tout va bien dans le meilleur des mondes possibles. Il nous semble même qu'il existe une certaine complicité de tous les gouvernements provinciaux, pour nous donner les mêmes réponses à nos demandes. Ils reprennent les rengaines bien connues.

"Les gens ne veulent pas du français."

"Vous avez des droits (sic) et vous ne vous en servez pas."

"Vous êtes trop pessimistes, les choses ne vont pas si mal que ça."

"Vous demandez trop, trop vite... il y a des limites."

(Les Héritiers de Lord Durham, pages 12, 13)

L'ÉDUCATION FRANÇAISE: LA PLANCHE DE SALUT POUR PLUSIEURS D'ENTRE NOUS

La plupart des communautés francophones à travers le pays ont survécu à l'ambiance assimilatrice du milieu en se battant constamment pour obtenir de l'enseignement en français, dans des écoles françaises.

Nous couper d'un enseignement en français, c'est couper le cordon ombilical qui nous rattache à notre langue et à notre culture.

Nous priver d'un enseignement en français, d'un enseignement de qualité, c'est le meilleur moyen pour un gouvernement d'abâtardir notre culture et, à longue échéance, d'exterminer des communautés entières.

Quelles sont les véritables intentions des gouvernants à l'égard de l'enseignement dans notre langue maternelle?

D'abord, qui sont ces gouvernants? L'éducation, d'après la constitution canadienne, est un domaine relevant de la compétence exclusive des provinces, donc les gouvernements provinciaux en sont les premiers responsables. Ensuite, viennent les commissions scolaires qui déterminent les priorités régionales. Mais par-dessus ces deux échelons de gouvernement, le gouvernement fédéral, depuis la proclamation de la loi sur les langues officielles, a décidé d'intervenir lui aussi.

Donc, ce que cela signifie, c'est que lorsqu'une communauté francophone désire obtenir de meilleurs services en éducation, elle doit se battre (la plupart du temps) contre trois paliers de gouvernement.

Les services d'éducation en français pour les communautés francophones hors Québec sont encore déficients en 1978 et parfois même inexistants. Aussi, la Fédération des Francophones Hors Québec a fait de l'éducation française, un de ses principaux objectifs.

Un chapitre entier de "Les héritiers de Lord Durham" a été consacré à l'enseignement des francophones hors Québec, chapitre exposant de long en large, toutes les déficiences, les lacunes et même l'absence des service d'éducation en français.

ZOOM

Saviez-vous que...

Les parents francophones de Prud'homme en Saskatchewan se sont battus récemment pour que la demi-heure de français oral par jour qui était enseignée dans les écoles soit augmentée à une heure... Les commissions scolaires refusaient de payer le transport des élèves qui s'étaient inscrits ailleurs à cause de cette situation.

Ces parents lésés dans leurs droits se sont donc adressés au premier ministre Pierre E. Trudeau, après des démarches sans résultat auprès de leur commission scolaire. De plus, ils ont demandé une aide financière au gouvernement fédéral pour défrayer les factures d'avocats et dépenses connexes résultant de cette affaire, puisque ce même gouvernement est prêt à payer les factures des avocats et dépenses connexes des anglophones du Québec (qui contestent la loi scolaire) qui eux, ont plus d'une heure d'anglais par jour dans leurs écoles.

Quant on pense qu'au Nouveau-Brunswick, dans le district francophone de Tracadie, 35 étudiants anglophones sont transportés aux frais de la Commission scolaire dans le district scolaire voisin de Newcastle, on se pose des questions!

Saviez-vous que...

Les Acadiens de l'Ile du Prince-Edouard ont obtenu leur "Commission pour le développement des communautés acadiennes", qui a été instaurée par un arrêté en conseil du Conseil exécutif (cabinet) de la province et qui se rapporte directement au premier ministre.

Saviez-vous que...

Le Conseil de la vie française a donné un octroi de $10,000. à la Fédération des Francophones Hors Québec. Cet argent a aidé à l'impression du rapport "Les Héritiers de Lord Durham".

La Société Saint-Jean-Baptiste de son côté, s'intéresse également à notre Fédération et a donné un octroi de $5,000. pour notre dossier comparatif sur la situation des anglophones au Québec et des francophones hors Québec.

AVEZ-VOUS ENTENDU PARLER DE $75 MILLIONS POUR LES MINORITÉS DE LANGUE OFFICIELLE?

Le Secrétaire d'Etat a bel et bien annoncé le 27 octobre dernier, que le gouvernement fédéral accordera $75 millions pour les minorités de langue officielle.

Ce que nous trouvons curieux, c'est que le gouvernement annonce cette importante mise de fonds pour les minorités sans aucun plan d'action. Deux mois plus tard, il annoncera des mesures. Mais nous nous imaginons mal comment on peut établir des budgets sans une évaluation préalable des besoins. Tout est à faire: la politique, les programmes, les objectifs, les plans d'action. Il ne faut pas mettre la charrue devant les boeufs!

Le budget que le gouvernement fédéral consacrera pour les minorités apparaît phénoménal. Mais il faut y regarder de près, car nous avons nettement l'impression qu'on a voulu nous jeter de la poudre aux yeux.

Tout d'abord, ce qu'on a pas dit très clairement c'est que le $75 millions est réparti sur cinq ans. Nous avons appris que les sommes sont ventilées de la façon suivante.

1978-79:	$ 9 millions
1979-80:	$12 millions
1980-81:	$15 millions
1981-82:	$18 millions
1982-83:	$21 millions
Total:	$75 millions

Le $9 millions prévu pour l'année financière qui vient, n'est pas destiné seulement aux francophones hors Québec.

En effet, le Secrétaire d'Etat a annoncé que les sommes allouées devront être partagées avec nos compagnons d'infortune (sic), les anglophones du Québec. De plus, comme si les minorités ne côtoyaient pas suffisamment la majorité, le gouvernement fédéral entend continuer ses programmes de "rapprochement".

Ainsi, les $9 millions s'évaporent très facilement.

Nous regrettons que le gouvernement fédéral ait pensé satisfaire nos besoins par une simple annonce de fonds accrus, sans tenir compte tout d'abord de notre objectif fondamental: **une politique globale de développement des communautés**, une politique qui aurait été élaborée en tenant compte de nous, de notre participation efficace, de nos priorités et besoins essentiels. C'est pourquoi nous disons: commençons par le commencement; élaborons d'abord ensemble, une politique, et après, on dressera la liste des ressources qu'implique sa mise en application. Et pour ceux que ça inquiète, nous disons: ne vous dégonflez pas. Les sommes requises pour notre développement, nous les attendrons. Le gouvernement ne peut nous les refuser sans se condamner et élargir les brèches d'une unité nationale déjà fort hypothéquée.

1968-1978:

ESCALADE DES DÉBOIRES DES COMMUNAUTÉS FRANCOPHONES HORS QUÉBEC AVEC LE SECRÉTARIAT D'ÉTAT

Ce bilan de l'activité du gouvernement fédéral à notre égard coïncide avec l'accession au pouvoir du Premier ministre Trudeau. La Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme ayant abouti à la proclamation de la loi sur les langues officielles en 1969, c'est vers cette époque que le gouvernement fédéral, dirigé par M. Trudeau, a réellement amorcé des programmes visant l'égalité des deux communautés linguistiques officielles.

La thèse fédéraliste du Premier ministre Trudeau, reposant sur la reconnaissance des deux peuples fondateurs, a redonné espoir aux francophones vivant à l'extérieur du Québec.

A partir de cette époque, les associations provinciales des francophones hors Québec ont profité de "l'ouverture d'esprit" du gouvernement fédéral pour redoubler leurs efforts dans le travail qu'elles avaient depuis longtemps amorcé.

Puisque le sort des communautés francophones hors Québec avait été confiné au Secrétariat d'Etat, la chronologie des événements est présentée selon les différents Secrétaires d'Etat nommés par le Premier ministre Trudeau.

Juillet 1968 — novembre 1972: période Gérard Pelletier — espoir d'un renouveau.

Dans un discours prononcé devant l'Association des Canadiens-français du Manitoba, le 7 décembre 1968, M. Gérard Pelletier annonçait les intentions du gouvernement fédéral à l'égard des francophones hors Québec. Ces intentions étaient plus que prometteuses pour notre avenir. Ainsi, Gérard Pelletier disait:

"Il faut redonner droit de cité, droit réel et vécu, à nos deux majorités linguistiques".

"Si vous n'existiez pas, le Canada serait autre ou ne serait peut-être pas".

"C'est à des membres de l'une de ces majorités que je m'adresse en ce moment".

"C'est vous qui nous inviterez à vous prêter main-forte dans les cadres que vous vous serez donnés et non pas nous qui vous fabriquerons de loin et de toutes pièces, des cadres artificiels".

"La bonne volonté des pouvoirs publics vous est acquise, leur aide sera généreuse avec discernement".

"Si le gouvernement canadien subventionne l'une ou l'autre de vos associations, c'est qu'il obéit à un devoir public. Le gouvernement, c'est vous".

"Il n'est que juste que vous viviez aujourd'hui comme tous les membres de nos deux majorités".

"Vous, Manitobains francophones, avez le droit et le devoir, dans votre vie française de vivre à la même heure que vos frères du Québec, de vos parents d'Europe, de vivre en communion constante avec eux tous".

"Nous sommes venus pour vous dire que nous admirons votre détermination à demeurer francophones, qu'en cela, vous avez aidé le Canada tout entier et que celui-ci aujourd'hui vous retourne son aide en vous donnant les moyens de ***ne plus penser à survivre mais à vous épanouir dans des cadres francophones et canadiens. Car c'est de vous, en dernière analyse que dépend l'issue de cette entreprise commune***".

A de tels propos, les communautés francophones hors Québec avaient de quoi se réjouir. Au Secrétariat d'Etat, naissait un nouveau programme: le programme d'action socio-culturelle.

Octobre 1969 — août 1971: période Robert Standbury — rien à signaler

M. Standbury ne fut pas Secrétaire d'Etat, mais il fut chargé du dossier des francophones hors Québec en tant que ministre sans portefeuille, de la Citoyenneté et d'Information-Canada.

Le règne de M. Standbury fut relativement bref. Le bilan de cette période est nul pour les francophones hors Québec. C'était encore l'instauration du programme d'action socio-culturelle.

ZOOM

ESCALADE DES DÉBOIRES DES COMMUNAUTÉS FRANCOPHONES... (SUITE)

Novembre 1972 — septembre 1976: période Hugh Faulkner — accumulation de frustrations.

L'élection fédérale de 1972 amène un nouveau Secrétaire d'Etat en la personne de M. Hugh Faulkner. Une restructuration du programme de l'action socio-culturelle se dessine au sein du ministère.

Parallèlement, les associations provinciales des francophones hors Québec se regroupent au sein d'un "comité de liaison et d'action" mis sur pied par l'A.C.E.L.F. (l'Association canadienne d'éducation de langue française).

Regroupées, les associations provinciales de francophones prennent conscience de malaises ressentis chez plusieurs d'entre elles:

1. La restructuration du Secrétariat d'Etat implique une décentralisation dangereuse de la direction de l'action socio-culturelle. A Ottawa, les agents de programme sont francophones, dans les régions ce sont des anglophones qui s'occupent de plusieurs dossiers. De plus, cette décentralisation isole plus qu'elle ne regroupe nos communautés disséminées à travers le pays.
2. Sur un même pied d'égalité, dans une lourde structure administrative, le programme d'action socio-culturelle côtoie indécemment le programme du multiculturalisme. Le budget de celui-ci est même supérieur au premier.

Encore non-initiés dans les affaires publiques, nos membres, du comité de liaison et d'action, discutent de leurs griefs avec les fonctionnaires fédéraux. Notre approche plutôt polie, réservée, timide même et trop tolérante ne nous a valu aucune amélioration pour résorber nos craintes.

Le président de l'A.C.E.L.F. organise une rencontre du comité avec le Premier ministre Trudeau le 28 juin 1973, espérant y trouver une oreille plus attentive à nos doléances.

Cette rencontre, malheureusement mal préparée, n'a apporté aucun nouveau développement.

Nous retournons négocier une meilleure place au soleil que celle qui nous est offerte. Le 30 novembre 1973 nous rencontrons des fonctionnaires du Secrétariat d'Etat. Le comité demande entre autres "que les associations soient impliquées dans le processus de décision et dans l'établissement des priorités et des politiques visant le groupe canadien-français". Notre volonté de participer était présente déjà à cette époque. Nous étions convaincus qu'il fallait être impliqué à un plus haut niveau de décision.

En janvier 1974, le comité envoie une lettre au Secrétariat d'Etat demandant une augmentation substantielle des budgets. Puisque les subventions sont gelées depuis quelques années et que les besoins sont grands, nous demandons des subventions "deux fois supérieures".

Le 4 octobre 1974, les membres du comité devaient remettre un mémoire au sous-secrétaire d'Etat mais celui-ci se désiste de la rencontre. Le mémoire préparé sur les programmes d'action des associations est donc présenté à trois fonctionnaires à titre de document de travail. "Les membres du comité sont déçus de la rencontre et conviennent de la nécessité d'amener la question au plan politique".

Le 16 novembre 1974. Rencontre à Régina du comité de liaison et d'action avec M. Hugh Faulkner. Il "invite le comité à participer (avec d'autres organismes) à un comité consultatif restreint dont les fonctions seraient d'évaluer les programmes et les réalisations en cours et de conseiller le ministre sur les priorités et sur la stratégie à suivre".

A la réunion des 19 et 20 février 1975, M. Paul-François Sylvestre, attaché de presse de M. Hugh Faulkner, fait part des attentes du Secrétariat d'Etat. Il s'agit de "mettre sur pied un groupe de travail (et non d'un comité consultatif) qui aurait un mandat précis: l'analyse des programmes du Secrétariat d'Etat en fonction des besoins des clientèles". Il offre "certaines ressources techniques, matérielles, humaines et financières". Et le groupe de travail est "relié à la fois aux programmes et aux clientèles du Secrétariat". Le comité accepte la formation du groupe de travail avec le mandat d'analyser "les besoins des communautés francophones et des programmes présents et éventuels, actuels et souhaitables du Secrétariat d'Etat en vue des propositions concrètes aux plans de programmes, de leur implantation, de leur fonctionnement et de leur financement". Le Secrétaire d'Etat mit ses conditions quant à la formation du comité de participation.

Par d'habiles manoeuvres, notre suggestion de former un comité consultatif s'est vue modifiée par la formation d'un groupe de travail mandaté de faire une étude sur notre situation.

Avant même que le groupe de travail ne dépose son rapport, M. Hugh Faulkner tente de le discréditer.

Le groupe de travail dépose le rapport "C'est le temps ou jamais" en novembre 1975. La déposition de ce rapport coïncide avec la fondation de la Fédération des Francophones Hors Québec, i.e. en novembre 1975, issue du comité de liaison et d'action.

Note: Les remarques et l'attitude de M. Faulkner lors de la rencontre que le comité de liaison et d'action a eue avec lui, ont provoqué un climat tendu. M. Faulkner a remis tout le "dossier" à un nouveau sous-secrétaire d'Etat, M. André Fortier.

Ce changement de "direction" a malheureusement ralenti nos démarches en vue d'améliorer l'efficacité du programme. Il a fallu recommencer nos interventions auprès du nouveau haut fonctionnaire en place.

En janvier 1976, le Secrétaire d'Etat annonce qu'il sera prêt à répondre à nos doléances avant le 31 mars de la même année.

Un article de presse du Secrétaire d'Etat en janvier 1976, suscite de vives réactions chez nos membres: l'article fait état de la complexité de résoudre les problèmes administratifs et structurels du programme.

Démontrant son impatience, la F.F.H.Q., lance son premier communiqué de presse avec un titre significatif: "Quand et comment?" (22 janvier 1976). La F.F.H.Q. réitère les recommandations du rapport "C'est le temps ou jamais".

M. Faulkner fait connaître ses intentions dans une lettre adressée au président de la F.F.H.Q., M. Hubert Gauthier le 30 mars 1976.

1) Une direction des Groupes minoritaires de langues officielles qui relèvera d'un sous-ministre adjoint responsable du bilinguisme.
2) Structure — à l'étude par E. Aquilina. Ce travail doit être déposé en décembre 1976.
3) Nomination de responsables du bilinguisme dans les régions.
4) Budget de rattrapage pour 1976-77.
5) Budget accru pour 1977-78.
6) Plan à long terme soumis au Cabinet.

Cette lettre laisse percer une lueur d'optimisme: M. Faulkner accède à certaines demandes du groupe de travail et de la F.F.H.Q.

La F.F.H.Q. ne tarde pas à réagir. Elle émet un communiqué de presse "Un nouveau départ" le 8 avril 1976, dans lequel elle signale toutefois certaines réserves à l'égard des mesures annoncées.

Mais les mois passent et rien ne se produit.

Entre-temps, la F.F.H.Q. installe ses quartiers généraux à Ottawa en juillet de la même année.

En septembre, toujours rien. Les promesses du Secrétaire d'Etat restent lettre morte. Comble de malheur, le Premier ministre Trudeau annonce lors d'un remaniement ministériel que le Secrétaire d'Etat est changé: le nouveau Secrétaire d'Etat est M. John Roberts.

Septembre 1976 — février 1978: période John Roberts — la situation s'envenime.

Le 29 septembre, la F.F.H.Q. démontre des signes d'impatience.

Le 29 octobre, la F.F.H.Q. exaspérée de la "paralysie chronique" du Secrétariat d'Etat annonce qu'elle désire rencontrer M. Trudeau.

L'inertie du Secrétariat d'Etat est due à un chambardement interne: on étudie une restructuration du ministère, on étudie la situation des communautés francophones hors Québec en vue de l'élaboration d'un plan quinquennal.

Parallèlement, la F.F.H.Q. travaille depuis quelques mois à une longue étude sur sa situation (qui aboutira à "Les héritiers de Lord Durham").

Nos signes d'exaspération font débloquer une rencontre avec le nouveau Secrétaire d'Etat. Malheureusement, la rencontre du 1er novembre 1976 n'apporte aucun résultat positif. M. Roberts se dit en accord avec les principes sousjacents à nos demandes, mais cette reconnaissance ne se traduit pas en termes concrets. Nous lui précisons nos objectifs. Nous voulons maintenant une politique claire, précise et dynamique; une structure administrative autonome responsable du développement des francophones hors Québec; et un budget considérablement accru.

Pour faire aboutir notre rencontre avec le Premier ministre, la F.F.H.Q. procède à une série de rencontres avec les députés où elle explique ses objectifs.

En novembre 1976, la F.F.H.Q. organise une opération "Front commun des francophones" où plus de 400 associations de francophones à travers le pays nous offrent leur appui dans nos revendications.

En novembre 1976 également, premier déblocage: John Roberts annonce un budget supplémentaire d'un demimillion pour le programme des groupes minoritaires de langue officielle. C'est le seul résultat concret depuis un an de pression par la F.F.H.Q. et quatre ans d'efforts auprès du Secrétariat d'Etat de la part des autres groupements de francophones hors Québec.

De novembre 1976 à avril 1977, nous adoptons la consigne du silence, si ce n'est que de dire que nous nous préparons à sortir un document d'éclat au printemps. En janvier 1977, après consultation avec nos membres, nous donnons notre position face au choix du Québec à l'élection du 15 novembre 1976.

Ce silence de notre part a créé de l'anxiété au Secrétariat d'Etat. Par diverses tactiques, on a tenté de nous diviser.

Les propos ambigus de M. Roberts dans l'Evangéline disant que la F.F.H.Q. veut un "organisme indépendant" ou encore que la F.F.H.Q. est un "conduit ou un canal" entre le Secrétariat d'Etat et les minorités francophones portent à confusion: nos demandes sont mal interprétées. La F.F.H.Q. demande alors des explications au Secrétaire d'Etat mais sa réponse est "évasive".

C'est sans doute durant cette période que le fossé entre la communauté et le Secrétariat d'Etat s'est élargi. Pendant que nous travaillions sérieusement à définir notre problématique et à établir les conditions fondamentales du développement de nos communautés, le gouvernement fédéral s'acharnait à vouloir satisfaire nos besoins en annonçant des crédits supplémentaires. Ce qui est flagrant, c'est l'absence de leur part de nouvelle pensée, orientation ou de volonté réelle d'agir énergiquement.

Bien que Hugh Faulkner avait promis un plan de cinq ans, personne au Secrétariat d'Etat n'y travaillait sérieusement. Les fonctionnaires avaient misé que notre plan à long terme (Les Héritiers de Lord Durham) ne serait pas très important: ils ne croyaient pas que nous étions en mesure de présenter un tel dossier et encore moins, le rendre "politique". Par notre silence, ils ont cru que nous étions "récupérés".

Le 13 avril 1977, s'ouvre une nouvelle page sur la vie des francophones hors Québec. La F.F.H.Q. rend public "Les Héritiers de Lord Durham".

Les réactions sont foudroyantes dans les média, dans l'opinion publique. Chez les politiciens: silence et consternation.

Pour dégager cette torpeur, la F.F.H.Q. décide de rencontrer les chefs de partis: MM. Ed Broadbent, P.-E. Trudeau, Joe Clark, René Lévesque et Rodrigue Biron.

Le 25 mai, le volume 2 de "Les Héritiers de Lord Durham" est rendu public. Les associations provinciales entreprennent de rencontrer leurs politiciens à l'échelon provincial.

Notre message est le suivant: la situation alarmante de décimation de nos communautés exige l'élaboration d'une politique globale de développement de nos communautés.

Après de multiples pressions, la F.F.H.Q. obtient une rencontre avec le Premier ministre Trudeau le 31 mai 1977. A notre regret, nous apprenons qu'au même moment à Montréal, un haut fonctionnaire du Secrétariat d'Etat annonçait déjà les résultats de notre rencontre avec le Premier ministre.

Nous nous retrouvons au lendemain pris à transiger avec un comité interministériel qui ne correspondait pas à nos attentes.

En créant un comité de fonctionnaires (l'on ne nous a jamais offert offi-

ZOOM

ESCALADE DES DÉBOIRES DES COMMUNAUTÉS FRANCOPHONES... (SUITE)

ciellement un siège à ce comité) on voulait réduire notre position "politique".

L'impact de "Les Héritiers de Lord Durham" en appelait de notre participation active dans l'élaboration et l'implantation d'une politique globale de développement des communautés francophones hors Québec.

Nous ne pouvions nous contenter d'une consultation ad hoc, partielle et marginale comme on nous l'offrait. Nous avons alors réitéré notre volonté de participer au sein d'un mécanisme que nous avons nommé "une commission permanente", c'est-à-dire une commission "politique".

Le comité interministériel a donc continué son travail sans nous et il promettait une réponse (aux "Héritiers de Lord Durham") à la fin du mois de septembre.

Il faut attendre jusqu'au 27 octobre pour connaitre les nouveaux développements. Le Secrétaire d'Etat annoncera la nouvelle politique du gouvernement fédéral à l'égard des minorités de langue officielle vers la mi-décembre. Auparavant, il consultera les députés francophones hors Québec.

Face à ces développements nous demandons à M. Roberts de nous faire part des intentions du gouvernement à notre égard dans une lettre que nous lui adressions le 21 novembre 1977. Nous le rencontrons le 17 décembre et il nous est impossible d'en savoir plus long sur les intentions du gouvernement.

Nous devons donc attendre, comme tout le monde, l'annonce faite par le Secrétaire d'Etat, des "mesures visant le mieux-être des groupes minoritaires de langue officielle".

Les premiers à réagir sont les députés francophones hors Québec. Une lettre de M. Jean-Robert Gauthier à ses collègues, nous prouve son insatisfaction à l'égard des "mesures":

"Les récentes déclarations du Secrétaire d'Etat (décembre 1977) ne sont que **des aménagements bureaucratiques et administratifs.** Même si on nous dit que nous sommes, à titre de député les interlocuteurs valables auprès du Secrétaire d'Etat en ce qui a trait à l'interprétation des besoins, je considère cette **déclaration anodine** compte tenu de l'expérience des dernières années. Je n'ai pas entendu parler d'un nouveau mécanisme de consultation à être établi par le Secrétaire d'Etat pour assurer cet objectif".

CONCLUSION

En guise de conclusion et avant de faire l'évaluation de la "réponse" du gouvernement fédéral à nos exigences, cinq principaux éléments ressortent de notre bilan.

1. Nous avons évolué rapidement. Nous sommes devenus un enjeu politique particulièrement important. Nous avons la responsabilité de poursuivre nos démarches à ce niveau car c'est la vie de nos communautés qui en dépend. L'ère où l'on réussissait à faire taire les minorités est révolue. Les politiciens commencent seulement à s'en rendre compte. Les solutions administratives ne suffisent plus. La volonté politique doit intervenir.
2. Tout en constatant l'évolution rapide des communautés, nous réalisons que la machine gouvernementale fédérale dort.
3. Les processus de "conscientisation" de nos communautés atteignent un point de maturité qui nous oblige à continuellement faire face aux vraies questions et à pousser le débat toujours plus loin. Il n'est plus possible de nous détourner de nos objectifs.
4. La vraie discussion concernant notre développement ne vient que de débuter. Nous entendons faire connaître nos points de vue à un niveau politique.
5. Ce n'est pas d'hier que nous réclamons la participation. Depuis 1973, les francophones hors Québec tiennent à être des co-partenaires dans l'élaboration de leur destin. Systématiquement on le leur a refusé. Il n'est pas surprenant de voir nos communautés poser des gestes fermes en vue de régler les problèmes une fois pour toutes.

* Note: Les citations sont extraites des procès-verbaux des réunions du comité de liaison et d'action.

NOUS VOULONS NOUS MÊLER DE NOS AFFAIRES!

Les francophones hors Québec ont été souvent qualifiés de peuple indolent, soumis et tranquille. En fait, ce n'est pas complètement faux: des symptômes de l'assimilation ont déjà fait des ravages dans plusieurs de nos communautés et plusieurs francophones se sont ainsi intégrés dans la société anglophone. Mais l'histoire des francophones hors Québec repose aussi sur des luttes scolaires incessantes. A cet égard, ils ont montré un constant esprit de combativité. Toute notre histoire et notre seule existence démontrent que nous avons une colonne vertébrale!

En 1975, les forces francophones des neuf provinces, là où elles sont minoritaires, se sont regroupées au sein d'une fédération nationale, la Fédération des Francophones Hors Québec. Ce fut là un signe de vitalité indéniable. Les francophones se sont regroupés pour mieux se faire entendre. Bien que les communautés francophones hors Québec soient différentes les unes des autres, le regroupement des "9", n'est pas artificiel: les problèmes sont communs: c'est seulement l'ampleur qui change.

Nous avons prouvé qu'en travaillant ensemble, lors de la longue période de recherche et de rédaction de "Les Héritiers de Lord Durham", il était possible de travailler activement à l'élaboration de notre destin. Nous croyons que nul autre que nous, connaissons mieux nos véritables problèmes et les solutions qui s'imposent.

C'est pourquoi nous sommes arrivés à la conclusion que nous devions être présents à toutes les étapes de l'élaboration de la politique globale de développement des communautés francophones hors Québec ainsi qu'à toutes les étapes de son implantation. Pour ce faire, nous croyons qu'une structure spéciale doit être mise sur pied: nous avons demandé la formation d'une commission permanente où des représentants de la communauté francophone hors Québec devraient siéger avec des représentants élus du gouvernement. Ainsi notre participation assurera notre "input" que nous considérons comme vital pour mieux desservir nos communautés. Cette participation directe empêchera le gouvernement de faire de fausses manoeuvres en établissant des politiques qui ne répondent pas à nos véritables besoins, comme cela s'est fait dans le passé.

Il ne s'agit donc pas de remplacer les députés élus ni de prendre des décisions à la place du cabinet fédéral, mais plutôt de **travailler avec** nos élus en vue de recommander les meilleures solutions possibles au Cabinet.

Car jusqu'à maintenant, nous avons été tenus à l'écart des grandes décisions qui nous touchaient. Nos représentants élus, les députés francophones hors Québec qui sont tout au plus une douzaine, ont d'autres responsabilités que de défendre uniquement la "francophonie". D'ailleurs, ils ne s'en cachent pas. Certains d'entre eux sont même embarrassés de se dire trop favorables à la cause des francophones de peur d'un certain "backlash" des électeurs anglophones de leur circonscription. C'est pourquoi nous en sommes arrivés à la conclusion qu'il nous fallait être de la partie.

Et c'est ce que nous voulons faire comprendre aux gouvernants qui, jusqu'à maintenant, n'ont donné aucun signe réceptif à notre requête. Nous voulons nous mêler de nos affaires!

ZOOM

RÉSUMÉ DE PRESSE

La F.F.H.Q. publie régulièrement pour ses membres, un dossier de presse exhaustif. Etant donné le manque d'espace dans ce bulletin d'information, nous avons sélectionné et résumé des articles de presse suite à la parution de "Les Héritiers de lord Durham".

Réactions à la publication de «Les Héritiers de Lord Durham»

Le rapport présenté le 13 avril 1977 est très bien accueilli par les média; il intéresse les journalistes francophones et anglophones si l'on en juge par le nombre impressionnant d'articles et d'éditoriaux qu'il a suscités dans les journaux des deux langues. Nous nous limiterons à faire un relevé des opinions émises par certains reportages, analyses ou éditoriaux.

Une analyse du **Droit** blâme les provinces d'avoir ignoré les minorités.

Une analyse de Jean-Marc Poliquin dans **Le Droit** commente que la F.F.H.Q. doit alerter l'opinion publique afin de secouer l'indolence des gouvernants mais doit cesser de rêver à des plans d'action qui ne pourront pas devenir des instruments de négociations, car la politique se nourrit de négociations".

Montreal Star. Keith Spicer commente dans un reportage sur les Héritiers: "Let's not be hypocritical — we're not in a position to throw stones". La justice doit être la raison du traitement des minorités.

A **CTV Weekend News**, un commentateur: "I wouldn't feel welcome here if I was a francophone, if I heard the hotline shows (. . .) I'd react too . . ."

Pierre Tremblay dans un éditorial du **Droit** déplore le silence du gouvernement fédéral: "Il est désolant d'entendre chez eux seuls (Claude Morin et Claude Wagner) les propos qui devraient venir de ceux qui ont un jour proposé de rétablir une société juste."

Aux propos de Roméo LeBlanc qui dit que "nous sommes une nation de minorités", Paul Emile Richard de **l'Evangéline** lui reproche de refuser "d'étudier sérieusement" le rapport Les Héritiers de Lord Durham".

Si on en croit un article du **Montreal Star**, la politisation de la pacifique, "peaceful", communauté francophone du Manitoba "follows last Week's visit by Quebec intergovernmental affairs minister Claude Morin".

Un éditorial de Pierre Tremblay dans **Le Droit** considère qu'il faudra se souvenir que c'est le Québec qui a brisé le silence après la sortie du rapport "Les Héritiers de Lord Durham". Le Québec a promis son respect et son soutien "à la condition qu'ils (les francophones) se tiennent debout et ne cèdent pas aux tentations de concubinage avec l'un ou l'autre."

L'Evangéline parle de la charte des minorités officielles telle que suggérée par Claude Wagner comme d'un "élément de solution". Et l'idée d'une politique de péréquation culturelle en "distribuant des fonds aux francophones hors Québec selon les risques d'assimilation", "une excellente suggestion".

Guy Lacombe du **Droit** voit que toute la "conjoncture actuelle favorise une action efficace".

Le Soleil (C.-B.). Marc Béliveau analyse la situation et conclut que le "gouvernement canadien aurait tout intérêt à donner des responsabilités aux gens qui peuvent les assumer et les francophones hors Québec sont en mesure présentement de jouer un rôle très important dans la politique canadienne actuelle. Les Héritiers ont acquis cette dignité".

Le Droit. Pierre Tremblay pense que la F.F.H.Q. a devant elle des "interlocuteurs qui pourront difficilement résister à la tentation de les "récupérer" pour les utiliser comme des outils politiques. Et si cela arrivait ce serait une "basse attitude devant ce qui n'est au fond qu'une urgence de dignité et d'égalité".

Un éditorialiste du **Droit** observe que le rapport Ravault arrive à la même conclusion que "Les Héritiers de Lord Durham".

Une analyse dans **le Droit** conclut que les "cris" des "Héritiers" ne peuvent être ignorés.

Pierre Tremblay du **Droit**: "Si comme tant de chroniqueurs semblent le croire, la promotion du français au pays n'en vaut pas la chandelle, qu'on soit logique jusqu'au bout: qu'on encourage ouvertement les politiciens-pèlerins de l'unité à ne pas amorcer chez eux le redressement radical qu'on reproche au gouvernement du Québec d'entreprendre."

Claude Ryan, **Le Devoir.** Les perspectives concrètes "invitent à conclure que l'égalité linguistique, si elle doit se réaliser, demeurera toujours relative et limitée, c'est la réalité sociologique, géographique et économique du pays qui le veut ainsi."

Au **Téléjournal** de CBFT. Keith Spicer croit que les francophones sont "les pionniers" de tout "respect des minorités au Canada". Il parle d'une "nouvelle élite, une jeune élite qui crée une renaissance parmi les francophones hors Québec". Il ajoute que la Fédération "gueule à tout casser et que c'est une excellente chose".

Dans **L'Evangéline**, les propos de Roméo LeBlanc: Les Héritiers sont un "cri d'alarme que l'on ne peut ignorer". Il s'agit d'une question de justice élémentaire à laquelle tous les niveaux de gouvernement doivent répondre.

Un éditorialiste de **La Presse** est impressionné par la documentation complète de la F.F.H.Q. et ajoute que celle-ci ne "demande pas mieux que d'éclairer la lanterne de leur propre gouvernement provincial et accessoirement celle du Québec".

Le Droit. Selon Jean Roy, député libéral de Timmins, "'Les Héritiers de Lord Durham' révèlent les pires situations" et la F.F.H.Q. "vit dans le passé". Les francophones hors Québec tentent de faire du "chantage" en profitant "de la situation provoquée par l'élection d'un gouvernement péquiste au Québec".

L'Evangéline rapporte les propos du premier ministre Pierre Trudeau à Frédéricton qui parle de la reconnaissance de la F.F.H.Q. comme "interlocuteur officiel du fédéral".

Le Droit. L'éditorialiste parle d'une "voix unique" de la F.F.H.Q., "mandatée et contrôlée par ses membres, (qui) intervient et a acquis une stature de représentation valable". Mais du côté du gouvernement c'est "Roberts du Secrétariat d'Etat qui parle, mais il n'est pas véritablement le véritable interlocuteur".

Michel Roy du **Devoir**, dans un article intitulé "L'année des minorités francophones", parle de l'illusion de la recherche de "l'égalité totale et complète pour toutes les communautés francophones hors Québec". Mais cette "illusion ne saurait être imputée toutefois à la F.F.H.Q.: elle a simplement emprunté le rêve des hommes politiques fédéraux".

Article de Lise Bissonnette du **Devoir**: "Comment les minorités ont failli obtenir la 'participation' réclamée." "C'est l'opposition active de certains députés dits du 'caucus des minorités' ainsi que du ministre d'Etat aux Relations fédérales-provinciales, M. Marc Lalonde, qui a empêché les francophones hors Québec, malgré un rapport favorable, d'obtenir une participation directe aux décisions gouvernementales qui les concernent, comme ils l'ont réclamée durant toute l'année dernière." Les "adversaires farouches", de dire la journaliste, sont notamment les députés acadiens.

Pierre Tremblay dans un éditorial du **Droit**, demande au premier ministre Pierre Trudeau d'intervenir pour régler la question de participation des francophones dans le conflit entre la F.F.H.Q. et le Secrétariat d'Etat. "Devant tant de maladresse, devant une telle manipulation d'un objectif noble à des fins purement de pouvoir personnel et d'empire, il faut que l'ordre soit remis au plus tôt". Il fait référence à la "stupide querelle intestine du caucus libéral qui a fait avorter le projet" de participation des communautés francophones, se référant à l'article de Lise Bissonnette.



Ce bulletin d'information a été inséré dans les journaux suivants: *le journal de la Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador; La Voix acadienne* de l'Ile-du-Prince-Édouard; *Le Courrier* de la Nouvelle-Écosse; *Le Voilier, Le Madawaska, L'Évangéline, L'Aviron* du Nouveau-Brunswick; *Le Rempart, Le Nord, Le Voyageur, Le Carillon, Le Toronto Express, Le Goût de vivre, Bonjour chez nous, La Tribune, Journal de Cornwall* et *Franco Tem* de l'Ontario; *La Liberté* et *Le P'tit Courrier* du Manitoba; *Le Journal de l'Association culturelle franco-canadienne* de la Saskatchewan; *Le Franco-albertain* de l'Alberta et *Le Soleil de Colombie* de la Colombie-Britannique.

* * *

Nous invitons tous les lecteurs à nous envoyer leurs commentaires ou à nous poser des questions. Notre adresse est la suivante:

Fédération des francophones hors Québec
1, rue Nicholas, pièce 1404
Ottawa (Ontario)
K1N 7B6
Tél.: (613) 563-0311